AVERTISSEMENTS AGRICOLES

77137876

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

50 francs

N° 22 - 10 août 1977

VIGNE

EUDEMIS -

Les conditions climatiques ont retardé l'évolution de ce ravageur. Les premières captures du 3ème vol ont été enregistrées par piégeage :

- dès le 29 juillet à Perpignan, début août à Narbonne (11), St-André de Roquelongue (11), Béziers (34), Paulhan (34) et le 7 août à Montpellier (Grammont).

Les pontes sont actuellement peu nombreuses mais elles peuvent être accélérées par une période climatique favorable. Aussi la plus grande vigilance est recommandée dans les parcelles "favorables aux vers".

Les traitements ne doivent être effectués qu'après repérage de pontes importantes. La recherche des pontes doit être menée de manière active surtout dans les situations précoces de la Circonscription : zone littorale de Béziers à St-Gilles.

Pour obtenir une bonne efficacité des traitements toutes les grappes doivent être atteintes en particulier celles situées à l'intérieur des souches dont la végétation est très développée. A défaut d'un appareil de pulvérisation bien adapté on peut avoir recours au poudrage.

Traitements :

- pour la zone de Perpignan: l'intervention par méthode préventive a été recommandée dans le précédent bulletin, dès le 6/8 août, et celle par méthode curative à partir du 12 août. Si l'on décèle des chenilles vivantes autour du 20 août il conviendra de renouveler l'application curative.

- pour les situations précoces : secteurs de Narbonne, Corbières, Basse vallée de l'Orb, Nord de Béziers et Montpellier-Grammont, les traitements de type préventifs seront effectués vers le 11, 13 août (après repérage des pontes). Un décalage de 1 à 3 jours pourra se produire.

Ces interventions seront complétées par un traitement curatif une dizaine de jours plus tard en cas de présence de chenilles.

- pour les autres situations du Gard, de l'Est montpelliérain, de Carcassonne, Limoux et vallée du Rhône, les modalités de lutte seront indiquées dans le prochain bulletin.

Remarques - Pour les traitements sur raisins de table il convient de respecter strictement les délais avant récolte.
- En cas de présence d'acariens, renforcer la protection à l'aide d'un acaricide.

MILDIOU -

Le bulletin précédent a fait état des traitements à appliquer. La 2ème intervention doit être réalisée notamment dans les régions d'Alaigne (11), Limoux (11), et d'une manière générale sur les plantiers toujours plus sensibles, ainsi que dans certaines situations.

La bouillie bordelaise R.S.R. a obtenu son homologation à 1,5 kg./ hectolitre (soit 15 kgs à l'hectare).

P.1226

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

ARBRES FRUITIERS

ABRICOTIERS

OIDIUM -

Recrudescence de cette maladie. Une intervention est préconisée après récolte.

PECHERS

ANARSIA - TORDEUSE ORIENTALE -

Activité soutenue de ces ravageurs localement. La protection doit être assurée aussi bien en pépinières, jeunes vergers et vergers en production.

POMMIERS - POIRIERS

TORDEUSE ORIENTALE -

Ce ravageur peut migrer des vergers de pêchers vers les pommiers et poiriers situés à proximité. Le traitement contre le Carpocapse permet également de lutter contre ce ravageur en choisissant un insecticide efficace.

MALADIES DE CONSERVATION -

Des traitements dits de "précueillette" sont préconisés (à 30 jours et 8 jours avant récolte) à l'aide d'un des produits suivants : bénomyl : 30 g. m.a./hl , carbendazin : 30 g. m.a./hl , méthyl-thiophanate : 70 g. m.a./hl.

Pour le CHEF de CIRCONSCRIPTION,

L'INGENIEUR D'AGRONOMIE ADJOINT,

G. THEISSEN

Tirage du 10 août 1977 - 1400 exemplaires